RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 01 00

fmo

Ville de Genève
Secrétariat général
Reçu le: - 9 JAN. 2003
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: SCM
Copies:
dossiers

Genève, le 8 janvier 2003
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

PA – 17 A

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

970/02

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 3 décembre 2002, concernant :

l'introduction d'un nouvel article 4bis dans le règlement du Conseil municipal

et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Service juridique DIAE

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement :

Claude Convers

Date d'affichage : 13 décembre 2002
Fin délai référendaire le : 22 janvier 2003